

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 142 (1997)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur responsable du «Bulletin des officiers vaudois»:
Cap Nicolas d'Eggis – Case postale 145 – 1030 Bussigny-près-Lausanne

Presse et armée...

Avis: cette rubrique remplace exceptionnellement l'éditorial, l'auteur de cet article de fond n'ayant pas pu adresser son texte à la rédaction dans les délais prescrits. Nous nous excusons de ce changement indépendant de notre volonté.

Le rédacteur

Un premier article, paru dans le 24 Heures de Lausanne du 11.11.96 sous la plume de notre président cantonal, précisait quelques points importants relatifs au service d'ordre confié dans le futur à notre armée. Le titre « Service d'ordre : l'armée reste soumise à l'autorité politique » donnait déjà le ton d'un changement controversé. Les missions de l'armée ont changé avec A 95. Les engagements subsidiaires d'appui et les engagements subsidiaires de sûreté devraient permettre à l'armée de fournir une contribution efficace dans la sauvegarde générale des conditions d'existence. Les formes et les dérapages toujours possibles des engagements subsidiaires de sûreté ont fait l'objet de divers malentendus, de controverses et ont naturellement intéressé les médias.

La mise en consultation par le DMF, en janvier, des ordonnances sur le recours à la troupe pour assurer le service d'ordre, de police frontière et pour la protection des personnes et des biens a donné lieu à des débats animés. Le souvenir des événements tragiques de novembre 1932 à Genève ont engendré des réserves et des critiques.

Le colonel EMG Champendal a bien fait de rappeler les aspects fondamentaux de la doctrine d'engagement lors d'une telle mission

de sûreté. A savoir d'abord qu'il s'agit d'une mesure extrême, intervenant à la demande expresse des autorités civiles. Un tel engagement est donc à la base un acte politique. Ensuite, ce type de recours nécessite une grave menace en matière de sécurité intérieure de la Confédération ou d'un canton. De plus, eu égard à une instruction et à un équipement particuliers, ce seraient en priorité le bataillon de police militaire 1 et les sections d'interventions du corps de gardes-fortifications qui seraient engagés. Enfin, un matériel approprié, manipulé par des professionnels, permettrait d'exclure les bavures.

Ainsi, cette nouvelle mission de l'armée sera bien l'accomplissement d'un mandat politique approuvé par le peuple et non la face cachée d'une police fédérale de sécurité rejetée en votation populaire.

24 Janvier des officiers Vaudois : « Pour garder l'Indépendance »

Répondant à l'invitation du Groupement de Lausanne, les membres de la Société vaudoise des officiers et leurs invités ont été environ 200 à se retrouver dans la salle du Grand Conseil

pour commémorer le 199^e anniversaire de l'Indépendance vaudoise. Le divisionnaire P.A. Winteregg, directeur de l'Office fédéral de l'instruction des forces aériennes, en a profité pour rappeler que le destin immédiat du pays de Vaud au lendemain de sa révolution était la parfaite illustration des risques que peut encourir une nation désarmée dans une période troublée : les Vaudois n'ont fait que passer de la tutelle bernoise à la tutelle française. Constatant que nous nous trouvons aujourd'hui dans une phase paradoxale où il n'y a jamais eu autant de paix, ni jamais autant de conflits armés, l'orateur a invité spécialement les autorités politiques, les médias et la population à saisir l'importance capitale que représente l'armée en tant qu'instrument de défense. Le président du gouvernement, Charles Favre, a quant à lui lancé un appel aux leaders du pays pour qu'ils pensent aux moyens de vivre mieux ensemble dans un canton en proie à de grandes difficultés. Ainsi, « les chefs d'entreprise ont des responsabilités face à la société et ne doivent pas laisser aux autorités politiques le soin de recoller les pots cassés ». Il importe en cultivant les différentes formes d'interdépendance de recréer l'esprit de corps et de reconstruire le canton pour qu'il retrouve sa véritable indépendance.

Source : Nouvelle Revue et Journal Politique du 31.01.97, auteur : M. le Col EMG Jacques Perrin.

Point de vue

ERSCHLOSSEN EMDDOK
MF 467 1873

La Suisse : objet stratégique de second plan ?

Deux événements d'importance dissemblable survenus ces dix dernières années ont modifié durablement la situation stratégique de la Suisse. Le premier, inattendu, inespéré, fut la chute du mur de Berlin, allégorie de l'effondrement des dictatures prolétariennes et du rideau de fer qu'elles avaient érigé entre elles et le monde démocratique. Le second fut l'entrée de l'Autriche dans la Communauté européenne, entrée ardemment disputée et ratifiée « à l'arraché » en votation populaire.

Tout a été écrit sur l'effondrement du communisme, ses répercussions sociales, économiques et militaires. La naissance ou la résurgence de nouveaux pays indépendants vint à point ranimer une diplomatie figée dans un dialogue bipartite sans grand avenir, quelque espoir qu'ait pu faire naître la glasnost de Gorbatchev. Stratégiquement parlant, la disparition du bloc de l'Est entraînait la suppression d'un gradient de risque de l'Angleterre à la frontière RFA-RDA et la nécessaire restructuration des forces, de leurs effectifs et de leurs développements sur le terrain. A une conception stratégique raisonnée, fondée sur l'expérience et la connaissance d'un ennemi désigné, succédait soudain une incertitude multidirectionnelle

touchant tant aux intentions des pays nouvellement émergés qu'à leurs forces militaires réelles, à leur bellicosité réciproque qu'à leurs capacités économiques résiduelles à assumer une attaque ou une défense. S'y ajoutaient encore des facteurs moins identifiables liés au chômage massif, au manque d'énergie domestique, aux restrictions alimentaires et sanitaires. L'ogre s'était parcellisé et personne ne savait plus en quel de ses fragments se cachaient désormais ses possibles appétits cannibales.

L'intégration de l'Autriche dans l'Union Européenne a complété l'encerclement pacifique de notre pays. Notre refus de participer à l'Espace économique européen nous contraint à de difficiles négociations bilatérales et la nature des derniers obstacles à la conclusion des travaux est lourde de signification, puisqu'elle touche autant les transports terrestres en Suisse que la libre circulation des personnes dans notre pays. S'il existe un intérêt manifeste et manifesté des pays qui nous entourent à nous voir intégrer à terme l'Union européenne, ils ne font donc rien qui puisse nous encourager à nous maintenir à l'extérieur. Mais l'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne a eu également pour conséquence de diminuer

considérablement l'importance stratégique de la Suisse pour les alliés européens.

Situé autrefois dans le prolongement de l'Autriche, elle-même « marche de l'Europe » de par ses frontières communes avec les pays de l'Est, notre pays se retrouve aujourd'hui, qu'il le veuille ou non, inclus de facto dans le dispositif européen. Personne ne lui reconnaissant de velléités expansionnistes depuis 1515, il ne représente bien entendu aucun danger pour ses voisins ; mieux, l'encerclement européen dont il est question pourrait permettre de « l'omettre » dans les calculs stratégiques de l'Europe. Il est bon de se rappeler à ce sujet, et les objectifs à terme, et les développements récents en matière de politique militaire européenne : volonté d'intervenir en qualité d'Union européenne dans le conflit bosniaque, réanimation de l'« Union de l'Europe occidentale » (WEU), bientôt apte selon ses souhaits à reprendre les engagements de l'OTAN si les partenaires d'outre-Atlantique devaient se retirer d'un projet d'intervention, développement accéléré d'une nouvelle stratégie de l'OTAN, de portée essentiellement européenne, avec réduction des effectifs, création d'États-majors décentralisés et mise à disposition rapide de

troupes et d'unités spécialisées fournies par les différents pays partenaires.

Ne constituant donc ni une menace directe, ni une menace indirecte par l'occupation dont elle pourrait faire l'objet, n'étant plus qu'un obstacle théorique aux transferts de moyens militaires au sein de l'Union, la Suisse s'interroge à juste titre sur l'attitude à adopter à l'avenir. Faut-il, comme certains le proposent un peu naïvement, diminuer à ce point les effectifs et les moyens de l'armée que nous devions désormais compter sur la seule bonne volonté de nos voisins pour assurer notre défense et notre intégrité territoriale ? Faut-il à l'inverse, comme le propose le rapport Schoch, professionnaliser une petite armée techniquement très évoluée et l'intégrer rapidement dans les forces de l'OTAN ou celles de l'Europe ? Faut-il plutôt, tenant compte de la baisse inexorable des effectifs de notre armée pour raisons démographiques, limiter nos actions et équipements de défense au seul possible et conclure des traités complémentaires pour le restant ?

Dans un rapport fort documenté, le divisionnaire Däniker souligne à quel point la professionnalisation de l'armée suisse est utopique, les petits pays de l'OTAN ou de l'Union européenne y ayant d'ailleurs renoncé ; il démontre aussi les coûts vraisemblablement astronomiques qu'elle impliquerait. Plus intéressant est encore le fait que seule une activité extra-ter-

ritoriale fournirait les conditions indispensables à entraîner et maintenir vigilante une telle armée professionnelle, impliquant l'abandon évident de notre neutralité, sous sa forme actuelle du moins.

Il découle de ces considérations que la Suisse, de par les événements récents mais suite aussi à une lente évolution depuis la dernière guerre mondiale, a effectivement perdu ce qui en avait fait, durant des siècles, un objet stratégique qui, faute de possibilités concrètes d'annexion, exigeait reconnaissance et protection de la part de ses voisins. Il lui reste cependant, comme à toute nation et vu les caprices connus de l'histoire, à maintenir la possibilité d'une défense crédible de son territoire et de sa population. Si l'ennemi n'est plus identifié, comme je l'ai dit en préambule, les risques comprennent aujourd'hui des facteurs aussi divers que les relations interethniques, la situation alimentaire ou sanitaire, la religion ou le chômage ; ces risques découlent également de ce qu'il faut appeler l'ubiquité des conflits, telle action politique « là-bas » étant désormais susceptible de répercussions immédiate « ici », avec ses manifestations, ses attentats et ses prises d'otages. A ce titre-là, la Suisse, ses institutions internationales, son engagement mondial, tant humanitaire qu'économique et scientifique, demeure une cible stratégique importante.

Si l'intégration européenne n'est pas à l'ordre du

jour, la coordination de nos forces et de celles de nos voisins s'impose de plus en plus. Qu'il s'agisse de contrôle des flux de demandeurs d'asile, de lutte contre le crime organisé et les trafiquants de drogue, de démantèlement d'escroqueries internationales ou de blanchiment d'argent sale, nous devrons joindre nos efforts à ceux des autres pays. L'armée, il est vrai, y perdra pour certains de sa raison d'être, pour d'autres de son prestige et de sa tradition. Il n'est à ce propos que d'observer les réactions au développement de troupes territoriales capables d'interventions non-armées, réactions allant du souvenir obsessionnel des événements de Genève des premiers aux regrets désabusés des seconds.

L'armée demeure cependant un ciment national crédible et un garde-fou nécessaire aux mains de nos gouvernements démocratiques, fédéral et cantonaux. Confrontés à la double certitude d'une diminution de ses effectifs et de ses moyens, nous devrons définir plus étroitement le niveau souhaitable de sécurité militaire dans le pays, les moyens affectés aux missions nouvelles, les collaborations internationales indispensables à la défense de notre patrie. Nous devrons enfin contribuer au maintien d'une paix durable dans un monde qui nous entoure et dont l'objet stratégique que restera la Suisse est désormais indissociable.

Eric Rochat
Conseiller aux Etats VD

Agenda SVO-SSO-ASSO et consœurs

Groupement de la Broye SVO

26 mars 1997, à Payerne :
Assemblée générale du Groupement.

24 mai 1997 :
Entraînement de tir en vue du tir inter-groupements du mois de juin. Une broche est prévue !

Groupements de Morges et de la Côte

22 avril 1997, 20 h 15,

Restaurant du Léman

à Morges :

Conférence du col Pierre G. Altermath sur le thème « Gestion de la peur ».

MMM : Military Music

Morges :

26 et 27 avril 1997

Quelques moments forts à retenir :

Samedi 26 avril 1997, 20 h 00 : Concert-parade à la patinoire de Morges.

Dimanche 27 avril 1997, 14 h 00 : Cortège-parade gratuit le long des quais et dans la vieille ville de Morges.

17 h 00 : Concert-parade à la patinoire de Morges.

Les billets pour les concerts sont en vente sur place ou par Ticket Corner.

Groupement Gros-de-Vaud

Mai 1997

(détails suivront) :

Assemblée générale du Groupement. Reflet d'une

année d'efforts et d'engagements, nous vous invitons à participer nombreux à cette importante réunion. Le stamm du jeudi 3 avril 1997, dès 17 h 30 à l'Hôtel de Ville d'Echallens, permet de préparer le terrain...

Juin 1997, selon circulaire des groupements organisateurs : Visite de l'infanterie mécanisée à Bière.

SSO - Assemblée des délégués 1997

Corrigez au besoin vos agendas, si ce n'est déjà fait, puisqu'elle aura lieu le 14 juin 1997, à Winterthur.

Séminaire SSO pour jeunes officiers : précision

On nous informe que ce séminaire, qui aura lieu les 4 et 5 avril 1997 à Winterthur, ne se donnera qu'en langue allemande... Thème général : « Ausbildung und Führung in der gegenwärtigen und zukünftigen Schweizer Armee ». Nos jeunes officiers romands, tous bilingues comme chacun le sait, peuvent s'inscrire auprès du major Stephan Dekker, tél. 052/212 00 66.

SVO et sport

La Division territoriale 1 organise le 6 juin 1997 la 33^e Journée romande de marche (JRM) dans le superbe secteur du Châlet-à-

Gobet sur Lausanne. Pourquoi ne pas participer à cette activité hors service ?

ASSO - Vevey & Sport choc

11 et 12 juin 1997 : Raid commando, pour se préparer au Swiss Raid Commando du mois d'octobre dans la région de Colombier.

Voyages SVO - ASSO et consœurs

Le 16 avril, départ de Lausanne pour l'intéressante visite de la Marine belge et du fort d'Eben Emael. Bon voyage ! Si vous avez manqué cette occasion, prenez note du prochain voyage d'étude SSO du 15 au 30 juin 1997 (en collaboration avec l'Association suisse des fourriers) qui aura pour cadre la Grande-Bretagne et la France.

La rédaction a aussi été informée d'un voyage SSO exceptionnel en Afrique du Sud pour octobre 1997.

Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM), Pully/Lausanne

Jeudi 22 mai 1997, 17 h 30-19 h 15, Verte-Rive, à Pully :

Cours d'histoire VI : les bornes imposées à la conduite des opérations et la nécessité de combler les lacunes du droit humanitaire, par le colonel Frédéric de Mulinen.